

Séance du 6 décembre 2018 – 19 heures

Date des convocations : 28.11.18

Présents : 12

Absents : Mme BRETONNEAU, M. LABORDE

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme CHMIEL

Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre dernier.

Révision des tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Salle des fêtes

Habitants de la commune : 260 € du vendredi 13h30 au lundi 13h30

1 journée supplémentaire : 170 €

Habitants hors commune : 410 € du vendredi 13h30 au lundi 13h30

1 journée supplémentaire : 200 €

Salle des fêtes – vin d'honneur

Habitants de la commune : 100 €

Habitants hors commune : 170 €

Chauffage : 90 €

Vaisselle : 70 €

Assemblée Générale pour les associations de la commune : la salle, le chauffage et la vaisselle sont gratuits pour chaque Assemblée Générale.

Salle associative (place de l'Ecole)

Associations de la commune : Gratuit

Habitants de la commune : 120 € du vendredi 13h30 au lundi 13h30

1 journée supplémentaire : 60 €

Salle associative – vin d'honneur

Habitants de la commune : 40 €

Chauffage : 35 €

Classe mobile informatique : Demande de subvention DETR :

Les institutrices ont exercé une demande auprès du Maire pour se voir dotées d'une classe mobile informatique. Celle-ci comporterait une valise contenant 15 ordinateurs avec des écrans 15 pouces et d'un ordinateur maître.

Les devis reçus font état d'un prix compris entre 9 000 et 11 000 euros HT.

Après concertation, le conseil municipal approuve cette démarche et demande au Maire de solliciter une subvention pour l'acquisition de cette classe mobile.

Aménagement du camping – demande de subvention DETR :

Le camping est ouvert toute l'année aux camping-cars et de mai à septembre pour le camping.

Une aire de services pour camping-cars a été installée au sein du camping en 2016. La fréquentation du camping comme de l'aire de séjour pour les camping-cars est en augmentation constante mais reste très insuffisante eu égard à la qualité du lieu.

La solution proposée par la société « Camping-Car Park », sous la marque « Camping de mon village » nous permet de résoudre à la fois les problèmes d'information et de gestion au jour le jour. Cette société propose grâce à un équipement de contrôle d'accès automatique et une gestion à distance de gérer l'accueil et le paiement. D'autre part, cette société assure la promotion et l'information avec des moyens que la commune ne pourrait pas se permettre.

La proposition commerciale de cette société s'élève à 31 000 € HT. Le devis estimatif de Génie Civil (réseaux électriques, maçonnerie...) s'établit à environ 5 000 € HT.

Le devis HydroElec pour l'installation de 5 bornes électriques s'élève à 4 939.95 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération,

APPROUVE le projet tel que présenté par le Maire,

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la réalisation de ce projet.

S.I.A.A.M – Modification des statuts :

Considérant la décision de modifications des statuts du S.I.A.A.M, article 4 comme suit :

Son siège est fixé à l'adresse suivante : 1 rue des Fauvettes – 41400 Montrichard Val de Cher

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de nouveaux statuts du S.I.A.A.M.
